

CONTRE LE PLUMAGE DES OIES VIVANTES

PÉTITION

A l'attention du Président de la Commission Européenne,

Monsieur le Président,

En dépit de la Convention européenne sur le bien-être animal du 22 décembre 1999, interdisant dans son article 23-3 le plumage des oies vivantes, cette pratique, qui heurte la sensibilité de nos concitoyens, continue d'avoir lieu sur le territoire de l'UE. Elle représente jusqu'à 80 % de la collecte mondiale de plumes et les 6 principaux producteurs sont européens, parmi lesquels la Hongrie, la Pologne et la France... Ces pays concentrent à eux seuls, 93 % de cette production !

"En signant cette pétition, je vous demande, avec la Fondation 30 Millions d'Amis, de bien vouloir faire prendre, dans les meilleurs délais, toutes mesures nécessaires à l'application stricte de cette loi contre le plumage des oies vivantes que vous avez pris la peine de faire voter en 1999."

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse 2 :

Code postal :

Ville :



JE SIGNE !

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse 2 :

Code postal :

Ville :



JE SIGNE !

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse 2 :

Code postal :

Ville :



JE SIGNE !